

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2025 à 19h30
(Publié sous 8 jours sur le site internet communal)

Date de convocation : 18/11/2025

Présents : M Mmes, MARRON Patrick, RENIER Agnès, GASPARINI Corinne, BILLARD Stéphane, GALLUCCIO David, COLLIGNON Hubert, FIAT Denis.

Absent : DA SILVA MENNESSON Chloé, HAMMECKER Romain, MONTAPERTO Pierre donne pouvoir à FIAT Denis, JURQUET Audrey, VAURE-VALLA Jacques, LEBOURG ARROYO Christian donne pouvoir à MARRON Patrick, BAFFERT Jean.

Secrétaire de séance : COLLIGNON Hubert.

Le Compte rendu de la séance précédente est approuvé.

Seconde réunion du conseil après une première réunion où le quorum n'a pas été atteint (le 17/11/2025) : La condition de quorum n'est pas exigée lors de la réunion du 25/11/2025.

Adhésion au contrat cadre : Déploiement, émission et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère

Vu le contrat cadre signé entre le Centre de gestion de l'Isère et Pluxee en date du 21 octobre 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans maximum,

Le Maire rappelle aux élus que :

- la valeur faciale du titre restaurant est actuellement fixée à 7 €.
- la participation de la commune s'élève à 50 % de la valeur faciale du titre.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SICCE :

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SICCE qui concerne la compétence SPPE (petite enfance).

SICCE - Signature de la Convention Territoriale Globale avec la caisse d'allocations familiales de l'Isère et le Conseil départemental

Par l'intermédiaire de cette CTG, l'ensemble des partenaires s'engage dans une démarche de coopération afin de faire émerger un projet local adapté aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

Cette démarche se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF de l'Isère, le S.I.C.C.E., les communes du SICCE et le Département de l'Isère. La signature de la CTG conditionne les financements du bonus territoire.

Le Conseil Municipal approuve et autorise la signature de la Convention Territoriale Globale pour le territoire des 15 communes membres du SICCE.

PARTICIPATION AUX CENTRES DE LOISIRS de St Georges de Commiers Et André Malraux à Jarrie

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'aide pour 2026 comme suit : 4.20 € par jour et par enfant et 2.10 € pour les enfants inscrits en demi-journée pour le centre aéré de Saint Georges de Commiers et André Malraux à Jarrie.

CONVENTION DE PARTICIPATION A LA HALTE GARDERIE Multi accueil DE ST GEORGES DE COMMIERS « LES PETITES CANAILLES »

Le Maire présente aux élus les modalités de la nouvelle convention qui seront applicables du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2028. Il propose une participation communale de 2.80 euros par heure de garde pour un enfant dont les parents résident sur la commune avec un plafond de 2500 heures annuelles.

Le Conseil Municipal, à la majorité : 6 pour et 3 contre (Ms Billard et Fiat + 1 pouvoir), décide de reconduire la convention de participation avec la Halte-garderie multi accueil « les petites canailles » située sur la commune de Saint-Georges-de-Commiers, avec une participation fixée à 2.80 euros par heure de garde effective avec un plafond de 2500 heures annuelles.

Avenant au marché de construction de la cantine et salle à vocation sportive :

Le Maire informe les élus qu'un avenant a été présenté par l'architecte dans le cadre des travaux de construction de la cantine et salle à vocation sportive scolaire.

Après échanges et avant de délibérer, les élus souhaitent avoir plus de détail concernant cet avenant. Le Maire va contacter l'architecte pour avoir plus de détails concernant ces travaux qui concerne le lot maçonnerie.

Le Maire informe les élus que d'autres avenants sont en cours : menuiserie, ajout de vitrage dans la cantine/office ; plomberie : suppression d'un lave main et adoucisseur... le Maire informe qu'il y a des avenants positifs et négatifs. Un point sera fait avec l'architecte.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire informe les conseillers que les rapports d'activité 2024 de Grenoble Alpes Métropole sur la qualité et le prix du service d'eau potable et d'assainissement sont disponibles en ligne sur le site internet de la Métropole et en mairie.
- Rappel des dates des élections municipales : les 15 et 22 mars 2026. Le tableau de tenu des bureaux de votes sera fait au prochain conseil.
- M. Billard demande qui est en charge des petits espaces verts devant les logements sociaux. Le maire indique que c'est une compétence communale mais que certains locataires laissent volontairement des tas d'immondices sur ces espaces (lino, branches, palettes...).
- M. Billard demande s'il est possible d'installer des boîtes « mondial relais » sur la commune. Le Maire demande aux élus de réfléchir à un emplacement. Il demande également aux élus de réfléchir à un emplacement pour déplacer le monument aux morts.
- Sécurisation de la RD 529 / pose de points d'apport volontaires pour les déchets ménagers : Une réunion est prévue mardi 2 décembre à 14h en mairie ; les élus sont invités à y participer pour faire part de leurs doléances.
- Miroir chemin des maréchaux : le Maire indique que les miroirs installés par la commune à ces frais sont systématiquement cassés.
- La distribution des colis aux anciens qui n'ont pas participé au repas sera faite le 13 décembre. Le Maire informe que la livraison des colis s'est mal passée cette année (infiltration d'eau dans les colis le jour de la livraison). Le Maire indique que Gamm vert propose des colis gourmands ; cela ferait travailler un commerçant du secteur si la commune les prenait chez eux.

La séance est levée à 21h25.

A Notre Dame de Commiers, le 27 novembre 2025.



Le Maire,
P. MARRON.